



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 18 de l'ordre du jour

### **Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008**

#### **Rapport de la Deuxième Commission**

*Rapporteur* : M. Borg Tsien **Tham** (Singapour)

## **I. Introduction**

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 » et de la renvoyer à la Deuxième Commission.
2. La Commission a examiné la question à ses 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> séances, les 21 octobre, 5 novembre et 11 décembre 2014. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/69/SR.16, 17, 30 et 38). On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu de ses 2<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> séances, du 7 au 9 octobre (voir A/C.2/69/SR.2 à 6).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (A/69/358);
  - b) Résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, établi par le Président du Conseil (New York, 14 et 15 avril 2014) (A/69/83-E/2014/71);
  - c) Rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315\*);



d) Lettre datée du 17 septembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la réunion ministérielle tenue à Cotonou (Bénin), du 28 au 31 juillet 2014, sur le thème « Nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés » (A/69/392):

e) Lettre datée du 8 octobre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée par les ministres des pays les moins avancés à leur réunion annuelle, tenue le 26 septembre 2014 à New York (A/C.2/69/2).

4. À la 16<sup>e</sup> séance, le 21 octobre, le Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire (A/C.2/69/SR.16).

## II. Examen des projets de résolution A/C.2/69/L.6 et A/C.2/69/L.65

5. À la 30<sup>e</sup> séance, le 5 novembre, le représentant de l'État plurinational de Bolivie a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/C.2/69/L.6), qui se lisait comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ainsi que ses résolutions 68/6 du 9 octobre 2013, 68/204 du 20 décembre 2013 et 68/309 du 10 septembre 2014, ainsi que la résolution 2014/11 du Conseil économique et social en date du 13 juin 2014,

*Rappelant également* la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005,

*Rappelant en outre* sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 20 au 22 septembre 2010, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette réunion, et la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été convoquée par son président le 25 septembre 2013, ainsi que le document final adopté à l'issue de la manifestation,

*Rappelant* la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons », qui a été adopté à l'issue de la Conférence,

*Rappelant également* le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 7 et 8 octobre 2013,

*Rappelant en outre* sa résolution 68/279 du 30 juin 2014 sur les modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, dans laquelle elle s'est félicitée que le Gouvernement éthiopien ait offert d'accueillir la Conférence qui doit se tenir à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement;

2. *Prie* le Secrétaire général de fournir tout l'appui nécessaire aux travaux du mécanisme intergouvernemental de préparation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ainsi qu'à la Conférence elle-même et de veiller à la coopération interinstitutions, à la participation effective des organismes des Nations Unies et à la cohésion de leurs activités;

3. *Invite* tous les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de financer les préparatifs de la Conférence ainsi que les frais de voyage et la participation des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-dixième session des résultats de la Conférence;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session une question intitulée "Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement". »

6. À sa 38<sup>e</sup> séance, le 11 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/C.2/69/L.65), déposé par son vice-président, Tarik Iziraren (Maroc), à l'issue de consultations sur le projet de résolution A/C.2/69/L.6.

7. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution A/C.2/69/L.65 n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

8. À sa 38<sup>e</sup> séance également, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/69/L.65 (voir par. 10)

9. Le projet de résolution A/C.2/69/L.65 ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution A/C.2/69/L.6 ont retiré ce dernier.

### III. Recommandation de la Deuxième Commission

10. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ses résolutions 68/6 du 9 octobre 2013 et 68/204 du 20 décembre 2013, sa résolution 68/309 du 10 septembre 2014 sur le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable créé en application de sa résolution 66/288 et sa résolution \_\_\_ du \_\_ décembre 2014 sur le rapport du Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable établi en application de sa résolution 66/288, ainsi que la résolution 2014/11 du Conseil économique et social, en date du 13 juin 2014,

*Rappelant également* la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup> et le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>2</sup>,

*Rappelant en outre* sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 20 au 22 septembre 2010, et le document final adopté à l'issue de cette réunion<sup>3</sup>, ainsi que la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été organisée par son président le 25 septembre 2013, et le document final adopté à cette occasion<sup>4</sup>,

*Rappelant* la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>5</sup>, qui a été adopté à l'issue de la Conférence,

*Rappelant également* le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 7 et 8 octobre 2013,

*Rappelant en outre* sa résolution 68/279 du 30 juin 2014 sur les modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, dans laquelle elle s'est félicitée que le Gouvernement éthiopien ait offert d'accueillir la Conférence qui doit se tenir à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement<sup>6</sup>;

<sup>1</sup> Résolution 55/2.

<sup>2</sup> Résolution 60/1.

<sup>3</sup> Résolution 65/1.

<sup>4</sup> Résolution 68/6.

<sup>5</sup> Résolution 66/288, annexe.

2. *Invite* tous les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de financer les préparatifs de la Conférence ainsi que les frais de voyage et la participation des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-dixième session des résultats de la Conférence;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session une question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement ».

---

<sup>6</sup> A/69/358.